Il est vrai qu'il a tiré en l'air, et qu'il n'a blessé personne. C'est un tort, et que, selon toute apparence, il expiera cruellement. En effet, s'il y avait quelque victime, l'irresponsabilité parfaite sauterait aux yeux, tandis que cette façon de tirer en l'air dénonce la réflexion la plus mûrie. On dira : ce malheureux savait très-bien ce qu'il faisait, puisqu'il n'a tué, ni blessé personne ; donc, il faut un exemple ! Et ce déséquilibré d'un autre genre sera condamné nécessairement, ne fût-ce que pour port d'arme prohibée ; tandis que ceux qui blessent et qui parfois tuent, sont acquittés intégralement, sans même qu'il soit question de cette prohibition-là. Ce n'est pas bien *facile à comprendre, mais c'est ainsi* ; et voilà pourquoi votre fille est muette.

JEAN DE NIVELLE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du 27 février 1886

Présidence de M. FLOQUET.

La séance est ouverte à 2 heures.

Les élections de l'Ardèche

M. Sabatier donne lecture d'un rapport relatif aux élections de l'Ardèche et conclut à la validation.

M. de Kergariou déclare qu'il combattra les conclusions du rapport.

La discussion est renvoyée la prochaine séance.

LE TRAITÉ DE MADAGASCAR

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du traité de Madagascar.

M. le comte Albert de Mun déclare qu'il était disposé à se résigner ; mais le discours de M. de Freycinet ne lui permet pas de voter le traité parce que le ministre des affaires étrangères en a demandé l'approbation sans réserves.

L'orateur rappelle qu'en 1881, la Chambre a adopté un ordre du jour affirmant les droits séculaires de la France sur Madagascar.

Nous sommes liés en outre, vis-à-vis des Sakalaves et nous ne devons pas les abandonner.

Enfin les Hovas ont outrageusement violé les traités, et le traité nouveau légitime ces violations.

L'orateur reproche encore au traité de reconnaître la reine des Hovas comme reine de Madagascar. La conduite du gouvernement a été contraire au vote des Chambres. Nous ne croyons pas, dit en terminant M. de Mun, pouvoir vous donner notre confiance. (Triple salve d'applaudissements à droite.)

M. Ajype monte à la tribune pour défendre le traité.

Il aurait désiré la conquête de Madagascar, mais il s'incline devant une impossibilité morale et reconnaît que le traité sauvegarde la dignité et les intérêts de la France; nous ne pouvons exercer à Madagascar qu'un protectorat moral.

Le protectorat effectif *nous obligerait à y abolir l'esclavage*, ce qui amènerait la désorganisation du pays et une guerre incessante. Nous ne demandions que 3 millions; on nous en a accordé dix. L'occupation de la baie de Diego-Suarez nous permettra de tenir en respect le peuple hova. Le traité ne mérite donc pas les critiques dont il a été l'objet. Si on ne veut pas l'accepter, il faut donner 25,000 hommes et 100 millions : ce ne serait pas l'esprit des dernières élections.

L'orateur votera pour le traité.

M. de Mahy se propose d'apporter quelques éléments nouveaux dans cette discussion. Il croit toutefois devoir protester d'abord contre une accusation d'après laquelle les adversaires du traité seraient en même temps les adversaires du cabinet ; il n'a aucune pensée d'hostilité contre le ministère. On a également tenté de discréditer les députés de la réunion, en leur prêtant on ne sait quels intérêts dans cette question de Madagascar. Les intérêts qu'ils défendent sont légitimes. Ils sont dans la situation où seraient les députés de Marseille en présence de l'Algérie menacée. (Très bien ! très bien !)

La discussion est grave, car il s'agit de savoir si la grande île qui nous appartient nous restera, ou si elle passera à des mains étrangères.

On a énuméré les défauts et les qualités du traité. Ces dernières sont au nombre de deux : la main-mise sur les relations extérieures du gouvernement de Madagascar et la cession de la baie de Diego-Suarez.

Quant à l'indemnité de 10 millions dont on a fait si grand bruit, elle est destinée non-seulement à nos nationaux, mais aussi à tous les particuliers étrangers ; c'est la France qui fera la répartition et il peut arriver que devant des réclamations *pressantes*, elle soit obligée d'y mettre de son argent.

Il est bon de savoir à quoi s'en tenir sur le caractère de cette indemnité qu'on pourrait croire tout entière affectée à nos nationaux. Quant aux défauts du traité, ils en annihilent presque tous les avantages. La France de propriétaire devient simple gardienne, non pas gardienne payée, mais payant, gardienne à titre onéreux. Elle est obligée de protéger, de défendre toutes les entreprises que des étrangers viendront faire à Madagascar et qui prendront possession du sol à notre barbe.

L'orateur termine en déclarant que le traité est mauvais et que le pays ne pardonnerait ni aux Chambres ni au Gouvernement de le ratifier.

L'exposition de 1889

M. Lockroy dépose le projet de crédit relatif à l'exposition de 1889.

Suite de la discussion du traité de Madagascar

M. Georges Périn combat le traité comme engageant l'avenir. Madagascar n'est pas une terre française ; les prétendus droits de la France ont été abandonnés par le traité de 1868.

Ni l'honneur, ni l'intérêt de la France ne sont engagés. Il faut remplacer le traité proposé par un simple traité de paix avec les Hovas.

M. Dureau de Vaulcomte maintient que les Sakalaves ont été les fidèles alliés de la France.

La discussion générale est close.

La Chambre décide de passer à la discussion de l'article.

M. St-Romme propose le renvoi du traité au gouvernement.

M. de Freycinet repousse tout ajournement, non par un sentiment d'intransigeance, mais par la conviction qu'il serait impossible d'obtenir mieux et plus que le traité actuel. Le renvoi pourrait donc n'avoir aucune conséquence politique, d'autant plus que les vœux exprimés sont contradictoires, les uns trouvant le traité insuffisant, les autres trouvant que le traite va trop loin.

M. Saint-Romme retire sa demande d'ajournement.

M. de Mackau déclare ne pas vouloir repousser le traité qui permet de sortir de la situation créée par une série de fautes et de faiblesses du gouvernement républicains. (Interruptions et protestations au centre).

M. Floquet dit qu'avant de parler de l'incapacité des républicains il faut montrer soi-même une capacité plus que commune. (Applaudissements à gauche.)

M. de Mackau conclut en disant que lui et ses amis s'abstiendront.

M. de la Ferronnays retire sa demande d'ajournement.

M. de Baudry d'Asson lit une déclaration portant qu'il ne votera pas le traité parce qu'il ne veut pas accorder sa confiance au gouvernement.

ADOPTION DU PROJET

Le projet autorisant la ratification est adopté par 459 voix contre 29 sur 488 votants.

Interpellations

M. de Soubeyran demande à interpeller le gouvernement sur les douanes établies entre la Roumélie et la Turquie par la Bulgarie. La date de la discussion de l'interpellation est fixée à *mardi*.

L'interpellation de Mgr Freppel sur la suppression des traitements ecclésiastiques est fixée à jeudi.

L'expulsion des princes

M. Rivet dépose son rapport sur la proposition d'expulsion des princes.

La séance est levée.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

LES MUSÉES COMMERCIAUX EN AUTRICHE ET AU MEXIQUE

A la dernière réunion du Musée commercial oriental de Vienne, il a été décidé de créer un musée commercial sur les bases suivantes :

Ces collections commerciales comprendront toutes les régions du monde, soit comme modèles d'objets fabriqués, soit comme livres utiles à consulter. En outre, il sera établi un *service spécial, concernant les frets internationaux* et les lois de marchandises susceptibles d'être achetés. Tout cela mis à la disposition du public, sera également exhibé, à tour de rôle, dans les principaux centres industriels de l'empire. En outre, il sera publié une revue périodique, s'occupant exclusivement des questions d'exportation.

Il est aussi question de la création immédiate, à Mexico, d'un musée du même genre.

Ce musée sera divisé en plusieurs sections : la première sera réservée aux articles d'exportation provenant de Mexico, la seconde comprendra les articles d'importation des pays étrangers, la troisième le mode d'emploi et d'expédition suivant les articles et les pays et, enfin, la quatrième, les appareils et les *machines nouvellement découvertes pour l'industrie en général*. Les Chambres de commerce, les Sociétés techniques, les agents commerciaux et agricoles ainsi que les consuls, etc., seront invités à réunir et envoyer des échantillons.

LE COMMERCE ALLEMAND AU MEXIQUE

La lutte, au Mexique, semble de plus en plus se circonscrire entre les Allemands et les Américains.

Tandis que les Etats-Unis excellent dans *les importations de machines*, engins de toutes sortes, ustensiles spéciaux, pétroles, conserves, articles de droguerie, chandelles, bières, vins, liqueurs et papiers, l'Allemagne tient la *corde dans les articles suivants* : bonneterie, mousseline, étoffes de tous genres, pianos et merceries. Il semble que les importations américaines ont augmenté principalement au détriment de l'Angleterre (surtout pour les cotonnades), et celles de l'Allemagne, au détriment de la France et de l'Angleterre en même temps.

LA CLASSIFICATION DES COTONNADES EN FRANCE

Sous cette rubrique, le *Manchester Guardian* du 11 février courant reproduit la lettre suivante :

« L'administration supérieure de la douane » française vient de publier un nouveau mode » de classification en ce qui concerne les étoffes de coton. Comme ce règlement porte » atteinte aux marchands anglais d'une façon » considérable, je vous en envoie, ci-inclus, » une traduction conforme d'après un journal » de Paris. Il est à remarquer que le point » qu'il s'agissait d'élucider est, plus que par » le passé, rendu douteux.

» Cette réglementation est évidemment le » résultat d'un travail de *doctrinaires* (sic) » qui ont puisé leurs inspirations auprès de » fabricants employant des métiers à la main. » Ce n'est point, en effet, une solution des difficultés existantes que de déterminer le » genre sous lequel ces produits ont été classés d'après la décision de dessinateurs in» *dustriels parisiens qui, à ma connaissance*, » ont dernièrement décidé que les tissus unis » avec reliefs, sont des *façonnés*.

Suit alors la traduction pure et simple du comité consultatif dans l'espèce.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Paris, 27 février.— La situation s'est un peu modifiée. Une aire de pressions supérieures à 770 mm apparaît sur l'Espagne et s'étend jusqu'en France, toutefois les fortes pressions du nord de l'Europe persistent. Le baromètre descend en Irlande, sur la Méditerranée et au centre du continent. La dépression qui se trouvait hier sur la France s'est transportée dans l'ouest de l'Allemagne.

La température baisse de nouveau, principalement sur nos régions. Le thermomètre marquait ce matin — 22° à Moscou, — 8° à Berlin, — 2° à Paris, 3 à Bordeaux et 13 à Marseille.

En France, des pluies ou des neiges sont tombées dans toutes les régions de l'est; elles vont cesser. Le temps reste assez froid.

A Paris, hier, pluie ou neige jusqu'à dix heures du matin. Minimum — 3° 2.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Commissions municipales.— Les première et troisième commissions se réuniront mardi, 2 mars, à 5 heures 1/2 du soir pour délibérer sur la *suite de l'ordre du jour*.

La 1re commission se réunira, lundi, 1er mars, à 2 heures, pour examiner l'ordre du jour suivant :

Assainissement du quartier du Pile. — Rectification des alignements du chemin des Trois-Ponts à Hem.— Voies à créer accédant à la route de Lannoy.

La société de gymnastique la *Roubaisienne* inaugurera ce matin le nouveau et très-confortable local qu'elle a fait édifier auprès des Halles Centrales; elle fera, à cette occasion une promenade en ville.

Wattrelos. — Le conseil municipal a clos sa session ordinaire de février. Il a adopté plusieurs projets d'intérêt vicinal sur lesquels nous aurons occasion de revenir et a voté le rétablissement du *traitement des deux vicaires frappés par l'unique* arrêté de M. Goblet. En prenant cette décision, le conseil municipal s'est conformé aux sentiments unanimes de la religieuse population de Wattrelos.

Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix. — Cours de physique, de chimie et de manipulations, rue du Collège ; professeur, M. A. Béguin. — Lundi 1er mars, à 2 h. du soir, manipulations : à 8 heures, physique. — Jeudi 4 mars, à 2 h. du soir, manipulations: à 8 h. chimie. — Cours des chauffeurs, (à l'ancien conditionnement, rue du Château). Professeur: M. Cornut, ingénieur, tous les dimanches à 10 heures du matin.

TOURCOING

Conseil municipal de Tourcoing. — *Séance du 27 février 1886.* — Le Conseil a l'ollé se trouver dans l'impossibilité de siéger faute d'emplacement. En effet, samedi matin, un commencement d'incendie, causé probablement par un vice de construction de la cheminée, s'est déclaré près du foyer de la salle des délibérations et, quand on s'en est aperçu, le plancher était en feu sur une surface de plusieurs mètres. L'appartement est encore tout imprégné d'une forte odeur de bois brûlé.

A signaler un sensible progrès sur le rapport de l'assiduité des conseillers (ils étaient vingt-neuf et aussi sur l'exactitude à siéger à l'heure indiquée ; la séance s'ouvre à huit heures un quart.

Après quelques incidents provoqués par les procès-verbaux des deux dernières séances et l'expédition de quelques affaires urgentes, le conseil procède à la nomination des membres de deux commissions : 1° d'une commission d'étude pour les eaux potables : élus MM. Desmettre et Masquilier ; 2° commission de recherches au sujet de la place en face de la gare : MM. Honoré-Dumortier, Dupont-Jenevois et Dehainne obtiennent la majorité des suffrages.

Vient ensuite l'importante question du choix de l'emplacement pour le nouveau conditionnement.

La discussion est très longue ; les avis sont partagés.

MM. Desmettre, Desurmont et Glorieux, soutiennent le projet d'emplacement sur le terrain de M. Louis Pollet, rue de Roubaix.

Suivant eux, le conditionnement aura le triple avantage d'être situé au centre de la ville, facilement raccordé au chemin de fer et à proximité de Roubaix.

MM. Sasselange et Rasson donnent plutôt leur préférence au terrain de la famille Wattel sur lequel se trouve déjà des annexes utilisées par le conditionnement actuel.

La dépense serait moins grande que dans le premier projet auquel M. Sasselange fait surtout le reproche de ne pas comporter une superficie assez étendue de quais destinés au chargement et au déchargement des marchandises.

Cette appréciation est controversée par M. Dehainne qui donne des détails techniques sur l'espace à utiliser en quais dans la propriété de M. Louis Pollet.

Enfin le troisième projet, terrain des hospices, a pour défenseur M. Dewyn qui lui trouve deux grandes qualités : Celle d'être très vaste et ensuite de comporter toute l'extension éventuelle que nécessiterait ce conditionnement et aussi de permettre l'installation dans des conditions plus économiques que les autres projet.

D'ailleurs M. Dewyn désirait s'entourer de nouveaux renseignements et demande la remise du vote à la séance prochaine.

Le conseil n'adopte pas cet ajournement et se prononce pour l'adoption du projet de conditionnement sur le terrain de M. Louis Pollet par 18 voix contre 8 pour la propriété Wattel et 2 pour le terrain des hospices. M. Rasson a déclaré s'abstenir.

Le conseil s'ajourne à vendredi prochain et la séance est levée à 10 h. 45.

Cours de sténographie. — Un cours de sténographie sera ouvert à Tourcoing le 5 Mars prochain par M. le président du cercle sténographique du Nord. Ce cours aura lieu à l'Hôtel-de-Ville tous les vendredis de 8 à 9 h. du soir ; il sera public et gratuit.

Nous ne saurions trop recommander la fréquentation de ces cours à tous nos employés et comptables. La sténographie fait maintenant partie de l'enseignement commercial et cette science a déjà donné des résultats pratiques et sérieux et est appelée à jouer un rôle important dans les affaires.

Mouveaux. — Jeudi dernier, M. Paul Malfait, boucher, revenait de Tourcoing en voiture vers 6 heures et demie du soir. Au hameau de la Forgette, il croisa un lourd camion appartenant à M. Lévêr, fondeur à Tourcoing: la voiture de M. Malfait accrocha le camion et fut renversée; M. Malfait tomba si malheureusement qu'il se fractura la jambe gauche. La voiture fut mise en pièces et le cheval légèrement blessé.

LILLE

Les pompiers et le téléphone. — Le bureau central du réseau téléphonique de la ville est, depuis hier, en communication avec le réseau téléphonique des sapeurs-pompiers.

En cas d'alerte dans une partie quelconque de la ville, il suffira d'entrer chez un abonné du téléphone pour se mettre de suite en communication avec les pompiers.

Pendant le jour, c'est-à-dire de sept heures du matin à neuf heures du soir, les pompiers seront donc immédiatement prévenus par ce moyen, auquel tous les abonnés du téléphone seront heureux de se prêter.

Pronier à Lille.— Pronier, l'auteur des coups de revolver tirés jeudi à la Chambre, aurait, assure-t-on, passé un peu plus d'un an dans la région du Nord.

Louis-Léon Pronier, âgé à cette époque d'environ 22 ans, était, en 1872, voyageur de la maison Voituier frères et Vaekel, négociants en toiles, rue Nationale. Il occupait à cette époque un garni *Au Chat Botté*, dans la même rue.

Pronier, qui avait fait la campagne de 1870 comme engagé volontaire, avait un frère capitaine d'artillerie. Ses facultés paraissaient déjà, à cette époque, assez mal équilibrées; il déclarait souvent qu'il ferait certainement parler de lui un jour et se montrait fort exalté.

Pronier ne resta qu'un an environ au service de la maison Voiturier frères.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du Samedi 27 février 1886

Présidence de M. le conseiller DEVICKER. — Ministère public : M. DUHAMEL, substitut du procureur-général.

2e affaire. — **Vols qualifiés à Lille, à Roost-Warendin et à Sainghin-en-Weppes.**

Platteau est condamné à neuf ans de travaux forcés ; Mertens, à huit ans et Van Wassenhove à six ans de la même peine, avec interdiction à Van Wassenhove de séjourner pendant dix ans dans les lieux indiqués par le gouvernement.

NORD

Une triste nouvelle. — Sous ce titre on lit dans l'*Echo de la Frontière* : « Ce ne sera pas sans surprise qu'on apprendra en France que les ateliers et fonderies de canons des usines Cail, vont décidement s'établir en Belgique.

» Ce qui a poussé les directeurs de ces usines, qui avaient porté au premier rang l'industrie française, c'est que, écrasés par les prix élevés de la main-d'œuvre et par les impôts, ils ne pouvaient plus ni lutter contre la crise, ni soutenir la concurrence étrangère. »

Avesnes. — On lit dans l'*Observateur* d'Avesnes, journal de gauche : « Les funérailles de Mme Lucie Daniel, supérieure générale des Sœurs de Sainte-Thérèse, ont été célébrées hier en l'église paroissiale d'Avesnes devant une nombreuse assistance venue de tous les points de l'arrondissement pour rendre un dernier hommage à cette femme de bien.

» La cérémonie funèbre était présidée par M. l'abbé Mortier, ancien doyen d'Avesnes, aujourd'hui vicaire-général de Cambrai. »

— M. et Mme Brogné-Robinet, de Clerfayts, viennent de mourir à vingt-quatre heures de distance, après 65 années d'une heureuse union qui leur a donné onze enfants, deux garçons et neuf filles.

M. Brogné est décédé mardi à l'age de 93 ans ; Mme Brogné, qui en avait 90, s'est éteinte le lendemain. On a retardé l'inhumation du mari afin de réunir les deux époux qui avaient toujours manifesté le désir de mourir ensemble. Toute la commune et nombre d'étrangers se pressaient aux funérailles des estimables défunts.

Dunkerque. — *L'incendie de la bélandre « Le scant »* — Voici des détails sur cet incendie que nous avons annoncé hier :

Depuis hier matin la bélandre était amarrée au-dessus de la porte de Petite-Synthe à 100 mètres côté Ouest. Le chargement, adressé à M. Wagner, devait être expédié à Douai.

Le bélandrier, ne pouvant faire du feu à bord, était allé manger dans un estaminet voisin avec sa femme et ses enfants.

La bélandre était donc seule quand le feu s'est déclaré.

En un quart d'heure il atteignait une intensité inouie.

La bélandre fut de suite écartée de la berge et placée au milieu du canal.

Tout secours étant inutile, il fallait se borner à préserver les constructions voisines.

Des batardis furent établis promptement de tous côtés.

A dix heures le feu était dans toute sa force des détonations sourdes se faisaient entendre, une explosion était à craindre; heureusement elle n'eut pas lieu et le pétrole continua à brûler avec violence, mais d'une façon égale.

A dix heures 20 minutes environ la bélandre poussée par le courant qui se fait sentir en cet endroit, allait se placer par l'arrière à moins de 70 mètres du pont de la porte de St-Pol et le liquide enflammé, courant sur l'eau, gagna rapidement la seconde des arches du pont, arches en pierres de taille.

Le tablier en bois était en feu cinq minutes après et des poutres énormes dégringolèrent dans l'eau; le garde-corps, en fonte, se tordait sous l'action de la chaleur tandis que les pierres sautaient et se fendillaient de toutes parts.

Malheureusement il a été impossible de rien sauver. Le pauvre balandrier donnait, sur le bord du canal, des marques du plus profond désespoir. Quoiqu'assuré, il n'en résultera pas moins pour lui, de cette catastrophe, des pertes très sensibles.

On ignore abolument les causes du sinistre.

BELGIQUE

Anvers. — *Les gagnants des gros lots.* — Une petite vendeuse de moules de la rue de Batavia, raconte le *Handelsblad* d'Anvers, entendant parler vendredi du tirage de l'Exposition, disait à une amie : « Tiens, moi aussi j'ai un billet, mais je ne sais pas lire et ne puis par conséquent voir si j'ai tiré *un bon lot*. »

Des amis attablés au cabaret voisin examinèrent le billet et ils trouvèrent que le numéro 91,054 gagnait un prix de 25,000 fr.

Inutile de décrire l'enthousiasme de la petite vendeuse. Elle serra convulsivement le bienheureux billet dans son mouchoir ; puis s'attelant à sa brouette courut au grand galop chez elle. On dit qu'elle a déjà reçu vingt-cinq demandes en mariage.

Un sous-chef de station à Lierre est l'« heureux gagnant » d'un lot de dix mille francs.

La distribution des lots a donné lieu à des incidents fort amusants. C'est ainsi qu'une forte dame d'un *âge fort respectable, est venue réclamer un* magnifique vélocipède à deux roues, admirablement nickelé.

Un brave curé de campagne a gagné un lot d'aiguilles à coudre ; un paysan, une adorable toilette en ivoire qui serait à sa place dans le boudoir de la plus élégante de nos élégantes. Des jeunes filles en emporté en rougissant des caisses de cigares et des carafons de schiedam ; des messieurs ont gagné des colliers et des boucles d'oreilles.

Un habitant de Poperinghe a fait le voyage de Bruxelles pour venir réclamer « un nid de panier d'Aruba » — treize mignons paniers s'emboîtant les uns dans les autres.

Profonde a été la surprise du brave homme en recevant des mains d'un employé ce lot-surprise, qui vaut quelques francs à peine.

ETAT-CIVIL. — Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 27 février. — Jeanne Landré, rue de l'Hommelet, 67. — Marthe Tiberghien, rue Sainte-Elisabeth, 37. — Julie Baert, rue des Longues-Haies, cour Tonneau, 6. — Joseph Timmerman, Hôtel-Dieu. — Berthe et Julia Graveline, (jumeaux), Hôtel-Dieu. — Laure Belpaine, rue de Flandre, 70. — Germaine Engels, rue des Filatures, 65. — MARIAGES. — Henri Lecomte, 27 ans, domestique, et Julia Vandenabeele, 24 ans, servante. — Médard Leclercq, 26 ans, apprêteur, et Marie Flourent, 27 ans, bobineuse. — Alfred Polite, 25 ans, fileur, et Catherine Walravens, 22 ans, seigneuse. — Oscar Desfrennes, 27 ans, peintre, et Marie Florenten, 27 ans, sans profession. — Florimond Cauchies, 30 ans, fabricant, et Marie Josson, 20 ans, sans profession. — François Dewys, 20 ans, rattacheur, et Mathilde Libbrecht, 20 ans, bobineuse — Décès du 27 février. — Rose Brilleman, 72 ans, ménagère, rue de la Guinguette. — Berthe Picavet, 4 mois, 23 jours, rue de Lille, impasse des Arts, 11. — Adèle Hazebrouck, 18 ans, sans profession, rue du Collège, 57. — Benjamin Dael, 57 ans, journalier, rue Desaix. — Adeline Demeyere, 53 ans, journalière, rue des Longues-Haies prolongée, 307.

Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 27 février. — Apoline Pollet, rue Lerouge. — Hélène Deplechin, rue de la Blanche-Porte. — Zulma Avez, rue du Moulin-Fagot. — Marie Prouvost, rue de l'Epine. — Armand Destailleur, à la Croix-Rouge. — Gervais Jancquare, à la Malcence.— MARIAGES. — Otto Seifert, 26 ans, tailleur, et Lucie Messiaen, 32 ans, piqurière. — Antoine Lerailié, 52 ans, employé de commerce, et Delphine Cuvelier, 35 ans, sans profession. — Albert Derick, 20 ans, corroyeur, et Mathilde Loens, 17 ans, soigneuse. — Kléber Dubar, 29 ans, rattacheur, et Philomène Quivion, 23 ans, soigneuse. — Alphonse Vanzeveren, 34 ans, teinturier, et Mathilde Braquaval, 19 ans, sans profession. — Louis Lepoutre, 23 ans, sans profession. — Claire Caulliez, 19 ans, sans profession. — DÉCÈS du 27 février. — Saloman Deplechin, 30 ans 7 mois, rue du Tilleul. — Achille Doutreligne, 20 ans 5 mois, rentreur, rue de Gand. — Emile Desrousseaux, 40 ans, tisserand, rue des Mollés-Briques.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille PARENT-DELINSELLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Pierre-Martin-César-Joseph PARENT, président de la Société de Secours mutuels de Saint-Evrard, ancien président du Conseil de Fabrique, ancien Maire de Cysoing, décédé pieusement à Lille, le 25 février 1886, dans sa 42e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à l'Obit qui sera célébré le samedi 27 courant, à 11 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Lille, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 1er mars, à 11 heures, en l'église de Cysoing. L'assemblée rue de l'Ecole, à Cysoing. 12312—23348

Les amis et connaissances de la famille HAZEBROUCK-DELESCLUSE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Adèle-Pauline HAZEBROUCK, décédée à Roubaix, le 26 février 1886, dans sa 19e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 28 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le lundi 1er mars, à 5 heures, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le mardi 2 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Collège, 57.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 1er mars 1886, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'ame de Dame Adèle-Marie DUJARDIN, épouse de M. Jean-Baptiste FLORIN, garde-champêtre, décédée à Roubaix, le 18 février 1885, dans sa 63e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mardi 2 mars 1886, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'ame de Monsieur Charles MARETTENS, contremaître chez MM. Skene et Devallée, époux de Dame Palmyre GERVAIS, décédé à Roubaix, le 28 janvier 1886, à l'age de 48 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 1er mars 1886, à 9 heures, pour le repos de l'ame de Monsieur Louis GROUSEZ, décédé à Roubaix, le 22 janvier 1886, dans sa 29e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 1er mars 1886, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'ame de Dame Adolphine-Eugénie WALLAERT, épouse de M. François SABOT, décédée à Roubaix, le 1er février 1886, dans sa 68e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 1er mars 1886, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'ame de Dame Marie-Joseph DELCROIX, épouse de M. Louis LEGRAND, décédée à Roubaix, le 4 mars 1885, dans sa 75e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 1er mars 1886, à 9 heures, pour le repos de l'ame de Monsieur Auguste-Joseph STALENS, fondeur en cuivre, époux de Dame Judith MOERKERKE, décédé à Roubaix, le 1er mars 1885, à l'age de 61 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit sera célébré en l'église Saint-Sepulcre, à Roubaix, le mardi 2 mars 1886, à 9 heures, pour le repos de l'ame de Monsieur Ferdand MEYER, chimiste, époux de Dame Lia DELAY, décédé à Roubaix, le 14 février 1886, dans sa 41e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REGOUX. — **AVISGRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

FAITS DIVERS

Affreux accident à Paris. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, le sieur Angavin, garçon de café à Rennes, rentrait chez lui, rue des Foulons, lorsqu'en ouvrant la porte de sa chambre, il fut saisi à la gorge par une odeur âcre; en même temps la bougie qu'il tenait à la main s'éteignit. A demi suffoqué, Angevin resta un moment immobile, puis il ralluma sa bougie et aperçut un affreux spectacle. Sa femme était étendue sur le ventre au milieu de la chambre ; ses vêtements fumaient encore ; autour d'elle le parquet brûlait; un berceau était renversé dans un coin.

Angevin pensa alors à sa petite fille, âgée de 2 ans 1/2 ; il releva le berceau, l'enfant n'y était pas ; il regarda sur le lit : la pauvre petite était étendue sur le dos, la face horriblement convulsée, la bouche ouverte, asphyxiée par la fumée.

Lorsqu'il voulut relever le cadavre de sa femme, il ne put y parvenir : les membres de la malheureuse se détachèrent ; la poitrine n'existait plus ; les jambes étaient entièrement carbonisées. La femme Angevin était âgée de vingt-sept ans. On pense que la malheureuse, en voulant sortir avec une lampe à pétrole, a heurté un obstacle ; elle aura renversé la lampe sur ses vêtements qui ont pris feu et ont communiqué les flammes au berceau de l'enfant.

Drame de famille à Vienne (Autriche). — On signale une tragédie qui vient de se passer à Mezœtur, près Szolnok, sur la Theiss : le maître d'école protestant du village a assassiné sa femme et ses trois enfants, et s'est ensuite suicidé. Avant de tuer sa femme, il l'obligea à écrire une lettre reconnaissant qu'elle l'avait trompé.

FEUILLETON DU 1er MARS. — N° 45

LE

LIEUTENANT BONNET

TROISIÈME PARTIE

V

(SUITE)

Tout de suite il courut chez Cholet, qui gardait la chambre ; il arrangea cette affaire avec lui ; puis, après l'avoir fait régulariser, en rentrant, il écrivit sa lettre :

« Mademoiselle,

» J'ai le regret de ne pouvoir pas assister, de» main, à votre réunion. Je remplace mon cama» rade Cholet qui s'est donné une foulure, et je pars » pour la campagne. L'homme d'affaires qui m'avait » entretenu de cet héritage... invraisemblable, » vient de revenir et de m'apprendre que je n'y » avais aucun droit. Voilà donc mes beaux rêves » évanouis, il n'en restera qu'un souvenir qui, » désormais, emplira ma vie.

» Veuillez croire, mademoiselle à mon inaltè» rable attachement. » HENRI BONNET. »

Le lendemain matin, à huit heures, il se rendait à la gare pour prendre le train et il rencontrait madame Collas qui, de loin, l'interpellait.

— Où allez-vous, M. Bonnet ?

— A Dex.

— Moi aussi ; comme ça se trouve ; vous allez m'aider à arrimer mes colis.

Et avec sa prolixité ordinaire elle lui raconta qu'elle voulait faire à des amis qu'elle avait aux environs de Dex la surprise de déjeuner avec eux ; c'étaient les meilleurs gens du monde ; seulement on ne trouvait jamais rien à manger chez eux ; alors elle leur portait ce qu'il fallait pour ne pas mourir de faim, — ce qui constituait ses colis: un melon, des écrevisses vivantes qui grouillaient dans un panier avec des bruits rauques, un concombre long d'un mètre, un bocal de cerises à l'eau de vie, et une immense tarte aux groseilles.

— C'est une chance que je vous rencontre, je crois que j'aurais été un peu embarrassée.

Ce fut Bonnet qui se trouva terriblement embarrassé quand elle lui eut mis le concombre sous le bras, et dans les mains le melon, le bocal et la tarte.

Elle ne garda que les écrevisses, son chien, son parasol et un fichu de précaution.

Il fallut qu'il montât dans le même compartiment qu'elle, et comme on les laissa seuls, madame Collas put causer librement :

— Comment trouvez-vous Agnès? demanda-t-elle.

— Mais charmante, répondit Bonnet surpris de la question, bien qu'avec madame Colas, femme gendarme, femme à barbe, à l'allure de tambour-maître, il fallut n'être surpris de rien, et s'attendre tout.

— Je pense bien parbi ; vous êtes tous comme ça ; elle est charmante cette poupée blonde, c'est même ce que dit le commandant parlant à ma personne ; ce n'est pas ça que je vous demande ; n'avez-vous pas remarqué des changements en elle.

Il avait à la vérité remarqué certains changements dans Agnès, mais il ne jugea pas à propos d'en convenir.

— Pas du tout.

— Alors, vous n'y voyez pas ; vous n'avez pas remarqué qu'elle a pâli, ses yeux sont battus, elle la figure tirée ; elle a perdu sa fleur... la fleur de ses joues; je ne dis jamais que ce que je sais; et puis, elle à l'air sombre, préoccupé, ça ne va pas ; et il ne faut pas être astronome pour voir ce qui ne va pas, c'est son mariage : elle a voulu se faire épouser par M. Derodes qui ne veut par d'elle. Drôle d'idée chez une fille sensée. En voilà un qui ne me plait pas M. Derodes, avec ses manières de vous regarder, comme s'il voyait sur vous des chenilles ou une araignée ; mauvais soldat. Et puis vous savez ce n'est pas un galant homme : il se conduit de telle sorte avec mademoiselle de Bosmoreau qu'elle est désormais une jeune fille perdue.

C'était l'habitude de laisser madame Collas vider son sac aux médisances et aux calomnies sans l'interrompre, car alors elle en ouvrait un nouveau ; mais Bonnet ne fut pas assez calme pour ne pas protester : n'eût-il pas eu pour cette poupée blonde une très vive affection qu'elle était la sœur de Julienne ; mais avec son ton de gendarme madame Collas lui coupa la parole

— Vous ne me soutiendrez pas qu'un jeune homme tel que M. Derodes ne va pas assidûment chez une jeune fille sans qu'il se passe entre eux des choses... Vous êtes là à me regarder; je ne vais pas vous les dire; voyez si ces choses ne sont pas écrites sur le visage de cette petite... de cette poupée. Tout le monde en parle dans la Feuillade, c'est un scandale que M. Derodes se plait à aggraver par son attitude et ses propos. Vous qui êtes familier dans la maison, vous devriez en avertir la mère ou plutot la sœur aînée, qui est assez simple, j'en suis sûre pour ne rien voir.

— Moi, madame! s'écria Bon